

## **Bulletin d'adhésion au CFMS**

(bulletin à renvoyer complété à [cfms.secretariat@geotechnique.org](mailto:cfms.secretariat@geotechnique.org))

### **TYPE D'ADHESION :**

- PERSONNE MORALE (Société, Université, ...)** Cotisation annuelle : 770,00 €  
 **PERSONNE PHYSIQUE** Cotisation annuelle : 60,00 €  
 **JEUNE INGENIEUR (Moins de 35 ans)** Cotisation annuelle : 20,00 €

M<sup>me</sup>  M<sup>lle</sup>  M.

Nom : ..... Prénom : .....

- Adhérent à titre personnel  Représentant la personne morale ci-dessous

Société : .....

Fonction : .....

Secteur d'activité :  Entreprise  Ingénierie  Expert indépendant  Bureau de contrôle  
 Assurance  Architecte  Recherche  Enseignement  Etudiant  
 Autre : .....

Coordonnées : .....

Code Postal : ..... Ville : ..... Pays : .....

Téléphone bureau : ..... Mobile : .....

Courriel : .....

Date de naissance : .....

Parrains : (1) .....

(2) .....

(Indiquer les noms et organismes de 2 membres du CFMS qui parrainent votre demande d'adhésion)

**J'ai moins de 35 ans et je souhaite participer aux activités du Comité Jeunes**

**J'accepte d'apparaître dans l'annuaire papier du CFMS**

**J'accepte d'apparaître dans l'annuaire en ligne du CFMS**

*NB : L'annuaire en ligne est exploité par la Société Internationale de Mécanique des Sols et de Géotechnique*

Date : .....

Signature :

**Rappel de notre règlement intérieur : ARTICLE R7 RADIATIONS** : « En dehors de toute cause liée à un manquement à l'éthique et régie par l'article 5 des Statuts, la radiation d'un membre est prononcée automatiquement à la suite du non-paiement de sa cotisation pendant deux années consécutives. La radiation sera définitivement prononcée la troisième année après envoi d'une lettre adressée par le Secrétaire Général et restée sans réponse. »

Toute personne ayant adhéré mais ne souhaitant plus faire partie de l'association doit en faire la demande auprès de notre secrétariat.